

SOINS DE SANTÉ  
**Les quotas Inami  
flingués par  
le Conseil d'État**

Dans un avis rendu le 19 juin dernier, le Conseil d'État s'en prend au texte rédigé par la ministre des Affaires sociales Maggie De Block qui établit les quotas de numéros Inami pour 2023 et après. Bien que non contraignant, cet avis, dont la RTBF s'est procuré une copie, n'est pas tendre avec le gouvernement. Il épingle en particulier la ventilation par communauté de la clé de répartition des candidats médecins. *«Pareil système (...) peut aboutir à un recul de l'offre médicale dans telle ou telle communauté par rapport aux besoins de ses habitants tels qu'ils auraient pourtant été évalués par la Commission (de planification de l'offre médicale)»*, peut-on lire. En clair, le Conseil d'État juge que les quotas reviennent à organiser une pénurie future de médecins.